

VŒUX DE L'ÉLÈVE :

En quelques lignes résumez votre projet scolaire et professionnel :

Comment avez-vous connu notre établissement ?

- Internet
- Journaux
- Par mon établissement
- CIO ou autres organismes
- Autres :.....

Signature du candidat :

Signature des parents :

PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Aucune admission ne sera validée si le dossier est incomplet

- La photocopie des bulletins scolaires 2017-2018 du 1^{er} et 2^{ème} trimestre
- Une photo d'identité collée sur la première page
- La photocopie de la carte d'identité recto verso de l'élève né en France ou photocopie complète du livret de famille pour les élèves nés à l'Etranger.
- La photocopie complète du jugement de divorce ou de séparation (**OBLIGATOIRE**)

➤ **Bourses Nationales :**

Avant de faire une demande, merci de vérifier si vous avez droit aux bourses sur www.simulbourses.educagri.fr, bourse de l'enseignement secondaire

Ces pièces sont à fournir pour l'étude du dossier

TARIFS 2018/2019 & Modalités de règlement
L.P.P.R. de l'Ain - Site de Villars les Dombes -

CLASSES	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE	INTERNE	INTERNE-EXTERNE (pour les garçons) **
2 ^{nde} PRO TEA	10 mensualités de 106 €	10 mensualités de 184€	10 mensualités de 265€	10 mensualités de 236€
1 ^{ère} et Tale BAC PRO TEA	10 mensualités de 121€	10 mensualités de 199 €	10 mensualités de 270€	10 mensualités de 240€

**Dans les tarifs indiqués ci-dessus
les périodes de stage et les vacances scolaires sont déjà déduites.**

- Les règlements s'effectuent par prélèvement automatique autour du 8 de chaque mois
- Tout mois commencé est dû
- Un changement de régime ne peut se faire qu'en début de trimestre et qu'une seule fois par an
- Pour 2 enfants et + scolarisés au LPPR : réduction sur le coût de la scolarité de 5 %
- Frais de gestion : 53 € (frais de dossier + cotisation annuelle)
- Frais de demi-pension annualisés (en cas de changement de régime, la facturation sera réactualisée)

Par dérogation au délai de prévenance légale de 14 jours, l'établissement vous informe, en cas de modification du montant des prélèvements, sous un délai réduit à 6 jours avant l'échéance.

AUCUNE DEDUCTION NE SERA FAITE POUR LES REPAS NON PRIS